

Délibération n°2024-10

Séance du 26 Mars 2024

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt : M. TESTA

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, CHACHIGNON, CHANTEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. GUERTON, PILLETTE, COURTOIS, DUAULT, GAINVILLE, RICHEL, RIVIERE, BREDONTIOT, BARRIER, COULON, CRISSA,

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BERTHIER, BOUARD, COLMAN, Marc GROSSIER, Mme PAILLOUX, MM. PALLU, HUTTEAU.

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : M. LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, Mme LEVY, MM. LALUQUE, GUERTON, MANGEANT.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BOBET, TRANSON, DURAND.

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. DENIS, DAUVILLIER, HARDOUIN, ROBERT, Mme BAUDU, BRIE, PELLE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : M. BOUYSSOU, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, DA SILVA, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, BERARD, DESBOIS, LESSEUR, BLONDEAU, GEORGES, BERTHELOT, ROUSSEAU, ARCHENAUT, BREUILLARD, Mme RAUTURIER, MM. GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, SEVIN, Mme MASURE, MM. SUTTIN, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. PROFFIT, VOLKRINGER, DA SILVA, LEROY, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, ROCHER, PERON, Mme GASTELIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. LEGRAND, DAUDIER, Mme ARTAUD, M. VICECONTI, Mme MERCIER, M. Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLoux, MM. BROUSSE, SOUILAH, LANGUILLE, LAIZEAU, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER.

Pouvoirs

Monsieur DESBOIS a donné pouvoir à Monsieur BARRIER.

Monsieur BROUSSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie RIANTE MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Thomas PERTHUIS : stagiaire

Participation du SMORE au budget de fonctionnement 2024 de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau de la Nappe de Beauce

Le Président expose que par courrier du 12 Janvier 2024 la Présidente de la CLE du Sage Nappe de Beauce, Madame BEVIERE, a fait part au SMORE d'une participation financière pour 2024 à hauteur de 2 000 € au vu des dépenses prévisionnelles.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

La participation du SMORE pour l'année 2024 s'élève à 2 000 €. Un acompte de 50% sera à régler en 2024, le solde sera demandé début 2025 sur la base des dépenses réelles.

Considérant que la CLE offre aux acteurs locaux de l'eau un lieu unique pour traiter de sujets qui dépassent les seules limites des bassins versants de cours d'eau, dont les impacts sont déterminants pour les milieux associés, comme la gestion quantitative de la ressource en eau et traiter de sujets

transversaux, comme l'harmonisation des objectifs et des méthodes, ou verte et bleue et la biodiversité, il est proposé que le SMORE appo l'animation du SAGE.

Les crédits sont inscrits au budget

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et considérant :

- le projet d'activité et le budget prévisionnel 2024.
- l'éventualité que la sollicitation de la CLE soit reconduite tous les ans ;

Il est proposé au conseil syndical de participer à la CLE du SAGE Nappe de Beauce dans les conditions énoncées précédemment, et dans la limite de ses capacités financières.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une participation annuelle du SMORE au budget de fonctionnement de la CLE de la nappe de Beauce, dans la limite de ses capacités financières ;

AUTORISE le Président ou ses vice-Présidents à signer tout document relatif à cette participation du SMORE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

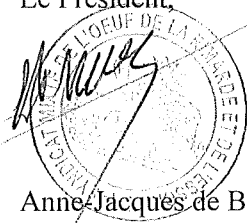
Publié le

ID : 045-200074268-20240326-202410-DE

émergents, comme la trame
ste son soutien financier

Berger
Levrault

Pour extrait conforme,
Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE